



AESH : toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation : le MARDI 19 OCTOBRE

Les mobilisations des AESH, ainsi que les interventions des organisations syndicales, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique.

C'est un élément qui doit permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies. Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de **création d'un corps de fonctionnaires** et d'**amélioration des conditions de travail**, notamment avec l'**abandon des PIAL**, le recours généralisé aux notifications mutualisées. Ces revendications restent pleinement d'actualité.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en de çà des annonces de la ministre de la transformation et de la Fonction publiques qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C.

La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rattrapée par l'inflation. C'est inacceptable.

Si l'action syndicale a permis que toutes les années d'AESH ou d'AED-AVS soient prises en compte lors du classement dans la nouvelle grille, ce n'est pas le cas des années sous contrat aidé (CUI CAE – PEC).

Les discussions sur le temps de travail des AESH ont été ré-ouvertes fin septembre. Les premières pistes avancées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont toujours pas acceptables. La multiplication des contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du temps scolaire ne répond aucunement aux attentes des AESH ni aux missions pour lesquelles ils.elles se sont engagé.e.s. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires.

La généralisation des PIAL est un pas de plus dans la mutualisation des moyens. **Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels** en leur imposant de suivre d'avantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.

Les organisations FSU 56, FNEC-FP-FO 56, CGT Educ'action 56, SUD éducation 56, jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Mettre en place un pôle de remplacement

L'intersyndicale du Morbihan appelle à faire du mardi 19 octobre une grande journée et de mobilisation nationale, y compris par la grève.

Elles soutiennent toutes les initiatives pour développer la mobilisation dans l'action commune la plus large, sur la base ces revendications.

Rendez-vous le 19 octobre à 12h15 :

- à Lorient devant l'IEN rue Jean Le Coutaller (halles de Merville)
- à Vannes devant la DSDEN (allée le Troadec)
- à Questembert devant l'IEN (place Gal de Gaulle)

DISTRIBUTION DE TRACT : rdv à 11h boulevard Cosmao du Manoir.